



Conditions légales

1. Introduction

Marie-Laure Romary – Libère Tes Potentiels propose des prestations de coaching à destination des particuliers et des entreprises. Les Conditions Générales de Vente (CGV) ci-dessous s'appliquent à toutes les prestations et font partie intégrante du contrat de coaching signé par les parties prenantes. Ces CGV prévalent sur toute condition générale ou particulière opposées par le client.

Le bénéficiaire est dénommé ci-après « le coaché », que le financement soit effectué à titre privé ou par un tiers, comme par exemple son entreprise ou sa mutuelle.

Marie-Laure Romary – Libère Tes Potentiels est dénommée ci-après « la coach ».

Adresse de domiciliation : 23 Villa d'Este 75013 PARIS

N° de Siret : 880 054 416 00016

Code NAF : 9609Z

2. Objet du coaching

Le coaching est un accompagnement individuel et personnalisé afin de développer son potentiel et d'identifier ses ressources pour atteindre un objectif. Le coaching est un espace dans lequel le coaché peut exprimer librement ses aspirations, ses doutes, ses limites et ses émotions. La coach est garante du processus et s'appuie sur différents outils, et en particulier l'écoute active et le questionnement. Le coaching permet au coaché de développer son autonomie et sa créativité face à une situation et d'élaborer au fil des séances ses propres solutions pérennes.

3. Modalités pratiques

Les séances se déroulent par téléphone, par Skype ou en présentiel dans le centre de Paris. Tout changement de modalité est spécifié par la coach au moins 48h à l'avance.



Les séances ont lieu entre 10h et 21h du lundi au vendredi.

En cas d'empêchement, la coach et le coaché s'engagent à prévenir le plus tôt possible. Toute séance annulée par le coaché moins de 24h à l'avance sera due.

En cas d'arrivée en retard du coaché, la séance prendra fin à l'heure initialement prévue et sera entièrement due.

4. Conditions de règlement

Les séances Esquisse réalisées en présentiel sont à régler le jour même par chèque ou espèces.

Les séances Esquisse réalisées par skype ou téléphone sont à régler au préalable par chèque, virement bancaire ou virement paypal.

En cas de non réception du règlement par la coach au moins 24h avant le rendez-vous, celui-ci ne pourra pas être maintenu.

Le « mois » évoqué dans la formule Aquarelle désigne un mois glissant (ex : du 15 janvier au 15 février). Le premier mois débute au lendemain du bilan initial.

Chaque mensualité de la formule Aquarelle peut être réglée par chèque, virement bancaire ou virement paypal. Le règlement doit parvenir à la coach au moins 48h avant le premier rendez-vous du mois.

5. Bilan initial

Le bilan initial est gratuit en cas de souscription immédiate à la formule Aquarelle, dans le cas contraire il est facturé au tarif d'une séance Esquisse.

Le bilan initial permet :

- au coaché de tester les techniques utilisées par la coach et d'exprimer ses attentes ;
- à la coach d'étudier la situation et les besoins du coaché afin de déterminer si le coaching est la réponse la plus appropriée ;
- à la coach et au coaché d'évaluer leur souhait mutuel de travailler ensemble.

La souscription à la formule Aquarelle s'effectue à l'issue du bilan initial, le jour même. Si la prestation est financée par un tiers, un deuxième entretien est recommandé en présence de celui-ci avant la souscription. Cet entretien est facturé au tarif d'une séance Esquisse.

6. Déroulement de chaque séance

Chaque séance, hormis le bilan initial et le bilan final suit les étapes suivantes :

- point sur les actions menées par le coaché depuis la séance précédente et l'avancement vers l'objectif global ;
- définition de l'objectif de la séance ;
- échange entre la coach et le coaché à l'aide des techniques adaptées à l'objectif ;
- définition du ou des exercices les plus adaptés à réaliser avant la séance suivante ;
- feed-back : en fin de séance, le coaché dispose d'un temps lui permettant d'exprimer ses impressions et ses besoins concernant les outils et les moyens mis en œuvre par la coach.

7. Déontologie

La coach se réfère au [code de déontologie de l'ICF](#) et s'engage notamment à :

- une confidentialité absolue concernant le contenu des entretiens de coaching. A ce titre, si le coaching est financé par une tierce personne, la coach informe le coaché avant toute communication avec cette tierce personne ;
- un respect entier du coaché et de ses opinions caractérisé par l'absence de jugement et d'abus d'influence ;
- développer l'autonomie du coaché.

8. Suspension et résiliation

La formule Aquarelle est résiliable à tout moment, à condition de confirmer la résiliation à la coach par mail au moins 7 jours calendaires avant la fin du mois en cours.

Quel que soit le délai de prévenance, le mois entamé est effectué en intégralité.

La séance de bilan final est effectuée dans les quinze jours suivant la fin du dernier mois. Cette dernière séance qui est offerte est essentielle pour sécuriser la suite du parcours du coaché.

Il est possible de suspendre sans frais la formule Aquarelle pour une durée consécutive d'un mois et sans dépasser trois mois au total pour toute la durée de l'accompagnement.

9. Responsabilités réciproques

Implication : le coaché est responsable de son engagement personnel dans cette démarche de coaching ainsi que de sa disponibilité pour sa mise en œuvre pendant les séances et en dehors.

Ponctualité : les parties s'engagent à respecter les heures et dates de rendez-vous.

La coach est tenue à une obligation de moyens comme défini préalablement au paragraphe 2.

Le coaché est responsable de son travail et de toutes les conséquences sur lui-même : le coaching étant un processus de développement personnel et/ou professionnel, le coaché a la responsabilité des décisions prises. En aucun cas la coach ne peut être tenue pour responsable des décisions professionnelles ou personnelles du coaché pendant la période du coaching à laquelle s'ajoute une période de 5 ans après la dernière séance de coaching. Toutefois, si la responsabilité de la coach était reconnue par un tribunal, le montant des indemnités versées ne pourrait pas excéder le montant total du coaching facturé.

Retrouvez-nous sur liberetespotentiels.fr

